

AA228

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

921 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Analyser le risque contamination dans son environnement réglementaire

Souscription et mise en œuvre

OBJECTIFS

- Argumenter la vente du contrat contamination

PROGRAMME

REMARQUE : Toutes les modifications du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, seront prises en compte dans nos contenus.
Ordonnance 2016-131 du 10/02/2016 entrant en vigueur au 01/10/2016

A. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

B. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

C. VOCABULAIRE

- Retrait / rappel
- Qu'appelle-t-on la contamination accidentelle ?
- Qu'appelle-t-on la contamination redoutée ?
- Qu'appelle-t-on la contamination criminelle ?
- Qu'appelle-t-on l'extorsion ?

D. LE CLIENT EST-IL DÉJÀ EN PARTIE ASSURÉ ?

E. COMMENT S'ARTICULENT LES FRAIS DE RETRAIT RC APRÈS CONTAMINATION ?

F. EXPOSITION AU RISQUE

G. QUESTIONS À DÉBATTRE

H. MÉDIATISATION DES CRISES

I. ENJEUX DES INDUSTRIELS

PUBLIC

- Gestionnaires de contrats responsabilité civile
- Gestionnaires d'indemnisation responsabilité civile

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.
AA041-AA043

POINTS FORTS

Le formateur expose les particularités du risque contamination en se référant à des exemples d'actualité.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

14 septembre

Disponible en régions
sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

CONTACT

01 47 76 58 70 / inter@ifpass.fr